

VILLE
DE
MOULINS-LÈS-METZ

SEANCE DU VINGT SIX AVRIL DEUX MILLE VINGT DEUX 20 H 00

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Jean BAUCHEZ, Maire.

Département
de la Moselle

Arrondissement
de METZ

Nombre des Membres
du Conseil Municipal
élus : 29

Nombre des Membres
en fonction : 29

Nombre des Membres
qui ont assisté à
la séance : 21

Nombre de pouvoirs : 3

Nombre de votants :

- Le Souvenir Français (22)
- Le Club de l'Amitié (21)
- Bibliothèque pour tous (23)
- Cercle des Anciens (23)
- Foyer culturel (23)
- Loisirs et détente (23)
- 13 autres subventions (24)

Les élus ne participant pas aux
votes pour leur association.

Convoqués le :
20/04/2022

Étaient présents : Madame Claudie FUZEWSKI, Monsieur Marc PINAULT, Madame Bernadette LAPAQUE, Monsieur Frédéric RENAUDAT, Madame Armelle CHAMPLON, Monsieur Hervé BOURGUIGNON, Madame Maryse GLEMET, Monsieur Romuald DUDA, Adjoints au Maire. Monsieur Jean-Yves BEGUE, Monsieur Léo KANNY, Madame Monique SCHALLER, Madame Pascale HOLLE, Monsieur Michel SCHALLER, Madame Valérie BOHR, Madame Vanessa CARRARA, Monsieur Michel LUTZ, Monsieur Laurent PERRIN, Madame Nadège DRISSI, Monsieur Yann MAUCOURT, Madame Michèle WIBRATTE, Conseillers Municipaux.

Étaient absents et excusés : Monsieur Francis GUEHERY, Monsieur Michel LEICK, Monsieur Farès CHABI, Madame Rachel NICOLAS, Monsieur Clément CONROUX,

Absents ayant donné pouvoir :

Madame Virginie GELLENONCOURT, Conseillère Municipale, ayant donné pouvoir à Monsieur Jean BAUCHEZ.

Madame Jeannine BILLOTTE, Conseillère Municipale, ayant donné pouvoir à Madame Claudie FUZEWSKI.

Madame Dominique LANCERON, Conseillère Municipale, ayant donné pouvoir à Madame Valérie BOHR.

Secrétaire de séance : Madame Claudie FUZEWSKI

=====

POINT 2022-29- Subventions aux Associations Moulinoises

Rapporteur : Marc PINAULT

La Commission des Affaires Sportives et Culturelles, réunie le 9 novembre 2021, a examiné les demandes de subventions des associations moulinoises pour l'année 2022.

La Commission propose d'attribuer les subventions de fonctionnement et différentes subventions exceptionnelles selon le tableau ci-après avec pour mémoire le rappel des montants versés en 2022.

VU les propositions de la Commission des Affaires Sportives et Culturelles réunie le 9 novembre 2021,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances,

Il est proposé au Conseil Municipal,

DE VERSER les subventions de fonctionnement et les subventions exceptionnelles selon le tableau ci-après :

Associations	Montants obtenus en 2021		Montants proposés pour 2022	
	Subventions de fonctionnement	Subventions exceptionnelles	Subventions de fonctionnement	Subventions exceptionnelles
Animation Moulinoise	600 €	1190 €	500 €	500 €
APRAMMM	2 000 €	1 320€	2 000 €	0 €
ASC Volley-ball	4 559 €	500 €	4 559 €	
Bibliothèque pour tous	1 063 € (avec gratuité enfants)		1 063 €	
Cercle des Anciens	195 €		195 €	
Club de l'Amitié	2 490 €		2 490 €	

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

057-215704875-20220426-2022-29dcm-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/04/2022

Affichage : 29/04/2022

Elle' Events	20 000€		20 000 €	
Foyer Culturel	1 600 €		0 €	
Judo-Club	1 665 €		700 €	
Loisirs et Détente	1 409 € (avec gratuité enfants)		1 409 €	
Moulins-Lès-Metz Animations		20 000 €	20 000 €	
Moulins-Lès-Metz Handball	3 000 €		3 000 €	
Moulins-lès-Metz Handisport	1 847 €	2 000 €	1 847 €	
Moulins-Rando	604 €		604 €	
Mozaïk	271 €		271 €	
Photo Passion Moulins-Lès-Metz	300 €		300 €	1 000 €
Souvenir Français	304 €		304 €	
Sporting Club	5 856 €	600 €	6 656 €	
Tennis Club de la Saussaie	700 €	1 750 €	700 €	
UNC	304 €		304 €	

DE DIRE que les associations devront justifier les dépenses liées à leur projet pour lesquels elles reçoivent une subvention exceptionnelle et au plus tard pour le 30 novembre 2021 et

DE DIRE que le cas échéant, la commune se réserve le droit d'adresser un titre de recettes aux associations via la Trésorerie pour le remboursement du montant trop perçu.

DE DIRE que les élus suivants ne participent pas au vote, chacun pour leur association :

Monsieur Jean BAUCHEZ, Président du Souvenir Français,
Madame Armelle CHAMPLON, Présidente de la Bibliothèque pour tous et le Cercle des Anciens,
Madame Claudie FUZEWSKI, Présidente du Club de l'Amitié,
Madame Bernadette LAPAQUE, Présidente du Foyer Culturel,
Madame Maryse GLEMET, Membre du Club de l'Amitié,
Madame Pascale HOLLE, Présidente de Loisirs et Détente.

DE CHARGER Monsieur le Maire ou son représentant de l'exécution de la présente délibération.

Approuvé à l'unanimité.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS
POUR EXTRAIT CONFORME
MOULINS-LES-METZ, le 26/04/2022



Le Maire
Jean BAUCHEZ

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

057-215704875-20220426-2022-29dcm-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/04/2022

Affichage : 29/04/2022

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. En outre, il informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.